

REGLEMENT PARTICULIER ENDURANCE TOUT-TERRAIN



Règlement Particulier **6 heures ENDURANCE Tout-Terrain de Bordeaux à St-Laurent d'Arce**

10 et 11 octobre 2020



Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règles spécifiques endurance tout terrain.

ARTICLE 1.P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest (ASACSO) et l'Association KRISLANDER organisent, les 10 et 11 octobre 2020, une compétition automobile nationale d'endurance TOUT TERRAIN, dénommée :

« 6 heures ENDURANCE TOUT-TERRAIN DE BORDEAUX »

Les participations étrangères sont autorisées.

Cette compétition compte pour :

- Championnat de France d'Endurance Tout-Terrain pour les pilotes des groupes T1A et T3 confondus
- Championnat de France d'Endurance 4x4 pour les pilotes des groupes T2, T2B, T2B+ dont 4x4 classic confondus
- Challenge Endurance 2 roues motrices pour les pilotes du groupe T1B
- Challenge Endurance 4x4 Classic pour les pilotes admis au challenge 4x4 Classic
- Challenge SSV Endurance
- Challenge des organisateurs des 6H TT AO6 (Bordeaux, Orléans et Santerre)

Le présent règlement a reçu l'agrément de la FFSA N° 7 en date du 12 juin 2020.

1.1.P OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	LICENCE	ASA
PRESIDENT DU COLLEGE	LABEYRIE	Jean-Claude	1.996	10/09
Membre du Collège	FOURCADE	Annie	15.323	10/06
Membre du Collège	BEGARIE	Jean	2.400	10/03
DIRECTEUR DE COURSE GENERAL	CHOLET	Philippe	7.649	10/03
D.C. Adjoint	MOUTREUIL	Michel	20481	10/09
D.C. Adjoint	POINTET	J. Louis	12.213	10/09
D.C. Adjoint	MONNIER	Sylvain	9.636	13/07
D.C. Adjoint	MONNIER	Sylvie	9.968	13/07
COM TECHNIQUE FEDERAL	DABADIE	Gérard	10602	10/03
Commissaire Technique	FOURCADE	Alexandre	28.760	10/06
Commissaire Technique	VERRON	Sébastien	46.757	17/14
Commissaire Technique	GIRAUD	Patrick	189.624	10/09
Commissaire Technique	MAIRE	Jean-Marie	29.577	10/10
C.R.A.C.	JECKER	Renée	11.119	10/04
C.R.A.C.	FOURCADE	J. François	8.460	10/06
Relation Sécurité	QUINQUIS	Raymond	10.109	10/09
Médecin Chef	HERGUE	Michel	237.526	10/09
Relations Presse	MOINEAU	Olivier	241.764	10/09
Responsable Chronomètre	SAINT JEAN	Jean Marie	1.054	10/03

Organisateur Administratif :

Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest (ASACSO) - 8 Place des Quinconces 33000 BORDEAUX
Tél 05 56 523 581 – asacso33@gmail.com - www.asa.acso.free.fr

Organisateur Technique :

Association KRISLANDER – 65 route de Caussade 33450 MONTUSSAN
Tél 06 09 82 00 53 – krislander@wanadoo.fr - www.endurance-tt-debordeaux.fr

INTERLOCUTEURS POUR L'EPREUVE

Officiels	Jean-Claude LABEYRIE
Commissaires de piste	Michel PELISSON
Radios	Gérard BONNET
Technique	Christian LANTRES
Administratif fédéral	Alain LACOUTURE
Administratif général	Myriam LANTRES
Administratif engagements	Marie-Agnès MAURY
Responsable médical	Docteur Michel HERGUE
Société responsable Secours	PROTECTION CIVILE
Chef secours	Thierry BLANCO

1.2.P HORAIRES

Parution du règlement	01 juillet 2020
Ouverture des engagements	01 juillet 2020
Clôture des engagements	02 octobre 2020 à minuit
Publication de la liste des engagés	07 octobre 2020
Date et lieu de la compétition	11 octobre circuit St-Laurent d'Arce
Vérifications administratives et techniques	10 octobre de 08h à 12h30 Salle des Fêtes St-Laurent d'Arce
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	10 octobre à 11h00 Salle des Fêtes St-Laurent d'Arce
Briefing obligatoire	10 octobre de 13h30 à 14h00 devant PC course
Horaire des essais chronométrés	10 octobre de 14h30 à 16h00
Horaire des essais qualificatifs	10 octobre de 16h30 à 17h30
Horaire d'ouverture ravitaillement en dehors des phases de (essais+course)	10 octobre de 09h à 13h00 et de 17h00 à 19h00 11 octobre de 07h à 08h00 et de 15h00 à 18h00
Sortie pré-grille	De 08h15 h à 8h45
Horaire de la course	De 9h00 à 15h00
Affichage des résultats provisoires	à 15h30
Remise des prix	A 16h00 devant le podium

1.3.P VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 10 octobre 2020 de 8h00 h à 12h30 h à la salle des Fêtes de Saint-Laurent d'Arce. Il appartient aux équipages engagés de vérifier leur heure de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'organisation www.endurance-tt-debordeaux.fr. Si à la date du mercredi 07 octobre le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant **06 11 12 69 18**.

Les opérations de démontage et de contrôle final seront effectuées au Garage PEUGEOT de St Laurent d'Arce, au taux horaire de mains d'œuvre de 70,00 euros TTC

ARTICLE 3.P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.P DEMANDE D'ENGAGEMENT / INSCRIPTION

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

**Endurance TT de Bordeaux 2020 - Marie-Agnès MAURY - 23 B avenue de la Mouline – 33360 CENAC
Tél : 06 84 95 74 72 – Mail : endurancettdebordeaux@gmail.com**

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 02 octobre 2020 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 800 € avec la publicité obligatoire de l'organisateur,
- 1200 € sans la publicité obligatoire de l'organisateur.

- Les chèques doivent être à l'ordre de : **Association KRISLANDER**

NB :

L'engagement sera refusé s'il n'est pas accompagné du paiement (chèque ou virement). Les chèques ne seront encaissés qu'à la fin des vérifications administratives et techniques.

Annulation concurrent :

Dans le cas d'annulation de l'inscription de la part d'un **concurrent** :

- avant le **11 septembre 2020** : son engagement lui sera remboursé après retenue de la somme de 50 € pour frais administratifs
- entre 11 septembre **et le 25 septembre 2020** : 50% du montant de l'engagement sera remboursé après l'épreuve.
- après le **25 septembre 2020**, les droits d'engagements seront conservés par l'organisateur.

Le nombre d'engagés est fixé à **60** voitures maximum.

Annulation organisateur :

- Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à **55**, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.
- En cas de difficultés techniques ou financières relatives à la mise en œuvre des obligations et (ou) recommandations sanitaires en vigueur à la date de la manifestation pour toute sa durée et tous les publics concernés, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

Mise à disposition d'un transpondeur :

La **caution** est fixée à **250 €** et est à remettre en chèque ou espèces aux contrôles administratifs. La caution sera restituée le soir de l'épreuve avec le retour du transpondeur à l'organisation.

3.2.P EQUIPAGES

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité. Les coéquipiers sont autorisés (à mentionner sur le bulletin d'engagement)

Des suppléants pourront être désignés pour remplacer les concurrents forfaités

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation ne sont pas admis.

Les concurrents étrangers devront présenter l'autorisation de participation à l'épreuve de leur Fédération sportive.

3.3.P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur.

Ils sont attribués par le délégué technique FFSA responsable Mr Gérard DABADIE +33 (0)6 84 07 70 60

ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA y compris les véhicules du groupe 3 et du groupe SSV.

Le véhicule dont le passeport technique n'est pas au nom du concurrent ou d'un des pilotes devra faire l'objet d'une autorisation écrite et signée du propriétaire du passeport technique correspondant au véhicule. Ce document devra être présenté lors du contrôle administratif.

4.2.P CARBURANT-PNEUMATIQUES-EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

4.2.3.2.P Zone des stands

Véhicules d'assistance, remorques installation :

Le véhicule d'assistance (maxi 1) et le véhicule de course, auvents, tentes etc... devront être insérés dans la surface attribuée.

Le véhicule d'assistance (maxi 1) présent à l'intérieur du stand devra être stické au numéro du concurrent à l'aide des autocollants fourni par l'organisateur.

Des véhicules complémentaires pourront être intégrés à l'intérieur de la surface affectée au stand au concurrent sous réserve de ne pas dépasser les limites attribuées. A la demande du concurrent, ce ou ces véhicules complémentaires devront être stické par l'organisation (responsable des stands) avant le briefing des pilotes.

Des lieux de stockage des remorques seront disponibles.

Aucun véhicule ne sera toléré en dehors de la surface du stand attribué au concurrent.

Tout véhicule non stické pourra faire l'objet de sanction sportive et sera susceptible d'enlèvement par l'organisation.

Circulation intérieure et extérieure parcs concurrents :

La circulation sur la voie publique ou à l'extérieur de l'enceinte du circuit est strictement interdite aux véhicules de compétition. Le concurrent engagera seul toutes les conséquences de son infraction ou de celles de son équipage d'assistance ou de ses invités.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être retenue.

En dehors des véhicules de compétition, l'usage et la circulation de tout engin motorisé ou non (quad, SSV, moto, voiture électrique, drone en survol, vélo, tricycle, trottinette, voiture télécommandée, ballon etc...) est rigoureusement interdite dans l'enceinte du circuit comme dans le parc concurrent.

Responsabilité :

Sur toute la durée de la manifestation, les concurrents restent responsables de la sécurité de leurs accompagnants (mécaniciens, assistants, invités etc...) à l'intérieur et à l'extérieur de leur stand.

Tranquillité publique :

Pour la tranquillité publique, il est interdit de faire tourner les moteurs des autos quelles qu'en soient les raisons de 22h à 06h du matin.

Les fêtes et réceptions dans les stands générateurs de bruit, tapage, musique etc... devront être réduites à partir de 24 heures (respect des autres concurrents).

Circulation – bracelets invités :

Seules les personnes munies d'un bracelet pilote ou assistance sont habilitées à circuler à pied dans les zones autorisées.

Chaque concurrent est tenu de prendre en charge son invité au poste « ENTREE VIP PARC ASSISTANCE ». L'invité recevra un bracelet portant le N° de course du concurrent après signature du registre par un membre du team.

L'invité sera placé sous l'entière responsabilité du concurrent.

Il est précisé :

- que les enfants sont placés sous l'entière responsabilité des parents, et du **Concurrent**
- que durant les essais et la course le parc concurrents fait partie intégrante de l'épreuve.

Responsabilité du concurrent :

Les assistants, mécaniciens, accompagnants sont sous l'entière responsabilité du concurrent.

Vitesse dans les stands :

La vitesse dans la zone des stands est limitée à 20 km/h (contrôle de vitesse par officiel avec radar)

La vitesse excessive dans les stands pourra entraîner des sanctions allant jusqu'à la **disqualification** (règles spécifiques « Endurance TT).

4.2.4.P Ravitaillement

Le carburant nécessaire à la compétition pour le concurrent doit être disposé par le concurrent dans la zone de ravitaillement prévue à cet effet sur le circuit.

La mise à la terre avec piquet, câble etc... est à prévoir et à installer par le concurrent (dépassant du sol de 0,50 m au minimum).

En dehors des phases de roulage (essais+course), l'accès au parc de ravitaillement est autorisé uniquement en présence des commissaires chargés de la surveillance dans les horaires suivants :

Samedi 10 octobre 2020 : de 09h00 à 13h00 et de 17h00 à 19h00.

Dimanche 11 octobre 2020 : de 07h00 à 08h00 et de 15h00 à 18h00

Passé ces horaires l'accès n'est plus autorisé.

Seules seront autorisées à pénétrer dans le parc de ravitaillement, les personnes munies du bracelet « assistance » ou « pilote »

Toute opération de remplissage pendant ou en dehors des périodes de roulage devra être effectuée selon les prescriptions de l'article 7.5 des règles spécifiques « endurance Tout terrain ».

ARTICLE 5.P PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications

ARTICLE 6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1.P DESCRIPTION DU CIRCUIT D'ENDURANCE

Les 6 H d'Endurance Tout Terrain de Bordeaux se dérouleront sur le Circuit de Saint-Laurent d'Arce en Gironde 33240.

Il est long de 4000 mètres.

Le circuit n'est pas permanent.

6.2.P DOUBLURE

Il n'est pas organisé de course en doublure.

6.3.P. ZONE DES STANDS

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain FFSA.

La vitesse, dans la zone des **stands** sera limitée à **20km/h**.

Des contrôles de vitesse seront effectués par un officiel muni d'un radar.

Tous les déchets appartenant aux stands devront être enlevés et déposés par leur propriétaire dans la benne prévue à cet effet, dès qu'il quittera l'enceinte du circuit, sauf les déchets interdits que le concurrent devra emporter avec lui.

6.4.P. PERMANENCE

Il est possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition au numéro de téléphone suivant :

06 09 82 00 53.

6.5.P. PARC CONCURENENTS

Chaque concurrent disposera avec l'inscription d'un emplacement standard de 14 m x 6 m soit 84 m² à indiquer sur la fiche « PARC D'ASSISTANCE » à retourner obligatoirement avec l'inscription.

Les concurrents qui souhaitent un emplacement au-delà de cette limite (dimensions et (ou) surface) devront en faire la demande sur la fiche « PARC D'ASSISTANCE » à retourner obligatoirement avec l'inscription.

Les regroupements ou rapprochements de concurrents doivent être également signalés sur la fiche « PARC D'ASSISTANCE » à **retourner obligatoirement** avec l'inscription.

6.5.1.2.P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage officiel sera situé à proximité du PC course.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

ARTICLE 7.P DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme aux règles spécifiques endurance tout terrain.

7.1.P BRIEFING

Le briefing obligatoire des pilotes aura lieu à **13h30** devant le PC course.

La présence de tous les pilotes autorisés à participer aux 6 H d'endurance tout-terrain de Bordeaux est obligatoire. La feuille d'émargement deviendra la liste des autorisés à participer aux essais.

7.2.P ESSAIS

7.2.1.1.P Essais chronométrés

Horaires de 14h30 à 16h00

7.2.1.2.P Essais qualificatifs

Horaires de 16h30 à 17h30

7.3.PCOURSE

Course de 9h00 à 15h00

7.4.P RAVITAILLEMENT

Un système de mise à la terre des voitures au ravitaillement est obligatoire sous la responsabilité des concurrents.

7.5.P PARC FERME

Le parc fermé final sera situé sur le circuit après la ligne d’arrivée.

ARTICLE 8.P RECLAMATIONS - APPELS

Conforme aux règles spécifiques Endurance Tout Terrain avec :

La circulation sur la voie publique ou en dehors de l’enceinte du circuit « Off Road » est strictement interdite. Le pilote engagera sa responsabilité et celle de son équipe. Il assumera toutes les conséquences de son infraction.

Tout manquement à cette règle pendant l’épreuve, sera sanctionnée par la disqualification définitive du meeting comme prévu à l’article 8.4 PENALITES des règles spécifiques Endurance Tout Terrain. La responsabilité de l’organisateur ne pourra être retenue. La circulation de tout véhicule dans les stands et ses abords doit être conforme aux règles de savoir vivre.

ARTICLE 9.P CLASSEMENTS

Voir la réglementation CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURANCE TOUT TERRAIN.

ARTICLE 10.P PRIX-COUPES

10.1.P. COUPES

Les trophées seront distribués sur la base du classement final de l'épreuve, le 11 octobre 2020 à partir de 16 heures.

Un trophée ou coupe sera attribué par équipe aux 3 premiers du classement scratch et au 1^{er} de chaque classe de l'épreuve (voir 1-2 et 4-1).

Le trophée spécial « Endurance TT de Bordeaux 2020 » sera remis à chaque équipage présent à la remise des prix du dimanche.

10.4.P REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à 16h00 au podium sur le circuit.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 17

Nombre d'extincteurs par poste : 2 capacité 9 kg type poudre polyvalente A – B - C

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 34

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent, non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue oui non

ARTICLE 12.P DIVERS

COVID 19 :

L'organisateur s'engage à respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de manifestation.

Modification du Règlement Particulier :

En raison de la période sanitaire particulière liée au COVID 19, des ajouts, modifications, adaptations seront susceptibles d'être apportés au présent Règlement par avenant ou annexe jusqu'au jour de l'épreuve.

- Infos concurrents 2020 : **ANNEXE 1**
- Règlement du Challenge des organisateurs des 6H TT (Bordeaux, Orléans et Santerre) : **ANNEXE 2**

ANNEXE 1

INFOS CONCURRENTS 2020

**A TRANSMETTRE AUX MEMBRES DE VOTRE EQUIPE :
PILOTES ... ASSISTANTS ... ACCOMPAGNANTS... INVITES...**

Toute l'équipe d'organisation.... Officiels..., commissaires..., bénévoles vous remercie de votre inscription aux 6 h TT de Bordeaux.

Une équipe d'organisation renforcée présente durant tout le meeting vous apportera confort et service, elle veillera à la sécurité de tous. Ces organisateurs seront chargés de missions précises qui n'auront pour « But » que la sérénité du déroulement de l'épreuve.

Accueil

- Vous serez accueilli et guidé dès votre arrivée dans le village le vendredi à partir de 14 h.
- Limitez les besoins de place excessifs !
- Exprimez vos besoins (installation, surface, dimensions, etc....) par mail.
- Exprimez vos souhaits de regroupement d'assistance (recommandé pour un gain de place).
- Un seul véhicule d'assistance par concurrent.
- D'autres véhicules (obligatoirement sticker par l'organisation !!) pourront stationner sur l'espace dédié sous réserve de ne pas déborder du périmètre et surface affectée.
- En cas d'insuffisance de place dans votre zone stand, les véhicules accompagnants, camping-cars etc. seront à garer dans un parking attenant au plus proche du parc pilote.
- Pour libérer de l'espace les remorques pourront être amenées par l'organisation dans une aire de stockage à l'intérieur du circuit, accessibles durant la course. Des organisateurs à la chasuble vert fluo, équipés de véhicules avec attelage pourront vous transporter et récupérer votre remorque. N'hésitez pas à les solliciter.
- Des organisateurs munis de moyens de transport adaptés sont à votre disposition pour porter votre carburant à la « zone de ravitaillement », faites appel à eux.
- Une « tonne à eau » passera dans le parc pour vous ravitailler en eau de nettoyage (non potable).
- Pour le confort des assistants mécaniciens, des douches seront mises à disposition dans le parc d'assistance sans jeton ni supplément. Merci de prendre soin de cet espace commun.

Parc pilote - Assistance

- Le port de bracelet (fourni par l'organisation au contrôle administratif) est **obligatoire**.
- Seules les personnes munies du bracelet assistance pourront se déplacer dans le parc et les zones autorisées.
Seules les personnes munies du badge assistance ou les pilotes sont autorisés à intervenir sur leur véhicule.

L'accès au parc d'assistance est exclusivement réservé aux personnes munies du bracelet adéquat.

Hygiène - Propreté

L'article 4.2.3.2 des « règles spécifiques endurance TT » stipule que les concurrents doivent prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets. Toutefois il sera prévu et mis à disposition un dispositif de tri :

- Benne à ordures pour les ordures ménagères.
- Box de collecte du verre. Box de collecte des emballages, boitage.

En aucun cas, vous ne devez y déposer ou abandonner des produits ou récipients dangereux

- Tous les produits essence, huile, hydrocarbures, aérosols, pièces mécaniques ou de carrosserie, pneus, roues ou autre doivent être conservés et ramenés par les concurrents.

Toilettes

- Des toilettes chimiques sont à votre disposition. N'y videz pas vos toilettes chimiques de camping-car : Une cuve destinée à la récupération des toilettes chimiques de camping-car est à votre disposition.

Zone de ravitaillement

- Conformément à l'art 4.2.4.4. dès le départ de la course l'accès à la zone de ravitaillement est **uniquement** réservée aux assistants pour la mission de ravitaillement (maxi 2 + 1 responsable) par auto.
- Le dispositif de mise à la terre de la masse de la voiture durant le ravitaillement est à la charge du concurrent.

Circulation à l'intérieur et à l'extérieur du parc assistance

La densité d'occupation au sol ne permet pas la circulation sans risque de tout engin ou véhicule.

La circulation de tout véhicule (mini moto, moto, quad, vélo, tricycle, trottinette, drone en survol, voiture électrique etc. ... est **interdite** sur l'ensemble du site réservé à la manifestation, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc d'assistance. Toutefois les personnes à mobilité réduite faisant partie des assistances ou des teams concurrents pourront déroger à cette règle Nous signaler leur présence ou participation pour mettre en place les autorisations et dispositif nécessaires.

Gardiennage surveillance

- Un gardiennage professionnel sera assuré par une société spécialisée entre 20 h et 7 h du matin, il est réservé à la surveillance de la zone exposants, accueil, buvette etc...
- Il n'est pas prévu de gardiennage spécifique pour le parc d'assistance, il appartient à chaque équipage d'organiser la surveillance de ses installations.

Remise des Prix

A l'issue de la course, les véhicules ayant passé la ligne d'arrivée seront mis en parc fermé sur le circuit même,

A l'annonce du classement définitif, les concurrents seront invités à récupérer leur véhicule pour se diriger vers le podium de remise des prix sur le circuit dans l'ordre donné par les commissaires.

Merci à tous et bonne course

ANNEXE 2

CHALLENGE DES 6 Heures ETT

2020

ARTICLE 1- ORGANISATION

L'ASSOCIATION DES ORGANISATEURS DES 6 HEURES D'ENDURANCE TOUT TERRAIN AOG

avec le concours de

- **Le Team KRISLANDER représenté par Christian LANTRES**
- **le TEAM BOUT'S représenté par Patrick BOUTRY**
- **l'A.S.A. du Loiret représentée par Gilles ROUX**

organise pour les engagés en 6 heures d'endurance tout terrain un CHALLENGE dénommé

CHALLENGE des 6 heures ETT. Ce dernier porte sur les épreuves suivantes :

6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DE BORDEAUX

6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DU SANTERRE

6 HEURES ENDURANCE TOUT TERRAIN DE L'ORLEANAIS

Tous les concurrents engagés et admis au départ participent au challenge

Article 2 – ELIGIBILITE

Pour être classés à ce challenge ; ils doivent impérativement avoir participé aux trois épreuves. Tout engagé aux trois épreuves ayant fait l'objet d'une

Article 3 – CATEGORIES

disqualification ou d'une exclusion sur l'une des trois courses sera exclu du Challenge.

Cinq challenges sont mis en places : T1A et T3 confondus, T2, T2B et T2B+ confondus, T1B, SSV et Féminines.

Article 4 – ATTRIBUTION DES POINTS

Classement	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
POINTS	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Article 5 – CLASSEMENTS

Le challenge portera sur les épreuves des 6 heures d'endurance tout terrain des adhérents à AO6.

En cas d'ex æquo au nombre de points, les concurrents seront départagés sur le meilleur tour chrono des 6 heures de l'orléanais.

Article 6 – REMISE DES CHALLENGES

La remise des challenges aura lieu sur le circuit de la dernière épreuve des 6 heures de l'année.

Les organisateurs de ce challenge se réservent le droit de modifier ou de supprimer ce challenge en cas d'annulation ou de report d'épreuves ou en cas de force majeure.

Article 7 – TIRAGE AU SORT

Seuls pourront participer au tirage au sort des engagements gratuits les concurrents ayant participé à toutes les épreuves des organisateurs adhérents à AO6.

A partir du 31^{ième} inscrit et admis aux essais sur chaque épreuves, AO6 offrira un engagement sur chacune des épreuves de l'année suivante et ce par tirage au sort qui aura lieu en même temps que la remise des trophées, engagements à la charge des organisateurs et non cessibles à des tiers. (Engagements nominatifs).

Et à partir du 41^{ième} inscrit et admis aux essais sur chaque épreuves, AO6 offrira deux engagements sur chacune des épreuves de l'année suivante et ce par tirage au sort qui aura lieu en même temps que la remise des trophées, engagements à la charge des organisateur et non cessibles à des tiers. (Engagements nominatifs).

Ces tirages aux sorts sont effectués parmi les concurrents ayant participé à toutes les épreuves des 6 heures tous groupes confondus.

Exemple :

Pour 3 organisateurs à 31 admis aux essais : 3 engagements tirés au sort : 1 par organisateur
Pour 4 organisateurs à 31 admis aux essais : 4 engagements tirés au sort : 1 par organisateur
Pour 5 organisateurs à 31 admis aux essais : 5 engagements tirés au sort : 1 par organisateur
Pour 3 organisateurs à 41 admis aux essais : 6 engagements tirés au sort : 2 par organisateur
Pour 4 organisateurs à 41 admis aux essais : 8 engagements tirés au sort : 2 par organisateur
Pour 5 organisateurs à 41 admis aux essais : 10 engagements tirés au sort : 2 par organisateur
Pour 3 organisateurs à 51 admis aux essais : 9 engagements tirés au sort : 3 par organisateur
Pour 4 organisateurs à 51 admis aux essais : 12 engagements tirés au sort : 3 par organisateur
Pour 5 organisateurs à 51 admis aux essais : 15 engagements tirés au sort : 3 par organisateur

Article 8 – NOUVEL ORGANISATEUR

Si d'autres organisateurs de 6 heures d'endurance tout terrain rejoignent l'AO6 en cours d'année en organisant une épreuve, ils pourront participer au challenge dans les conditions énoncées ci-dessus.

Article 9 – LITIGE

Seule l'AO6 regroupant les organisateurs est compétente en cas de litige.